

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Catherine ASSO, Deuxième Adjointe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Catherine ASSO en qualité de deuxième adjointe au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Catherine ASSO, Deuxième Adjointe,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Madame Catherine ASSO, Deuxième Adjointe, est déléguée aux Actions Sociales et Solidarités Intergénérationnelles. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux matières précitées.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus. Elle me représentera auprès des partenaires institutionnels et associatifs de la Commune en matière d'action sociale y compris la réponse aux demandes de subvention et mise à disposition, les ordres de services et les bons de commande.

Elle me représentera également auprès des partenaires institutionnels et associatifs de la Commune en matière d'action sociale.

Article 3 :

Mme Catherine ASSO deuxième adjointe au Maire, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 3.000 euros.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 2 AVRIL 2026



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Roger DIDIER".

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 2 AVR 2026
Publié ou notifié le : - 2 AVR 2026

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_04_224
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Catherine ASSO, deuxième adjointe
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260402-A2026_04_224-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260402-A2026_04_224-AR-1-1_0.xml	text/xml	914 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18656.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260402-A2026_04_224-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	54.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2026 à 16h51min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2026 à 16h51min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2026 à 16h51min03s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	2 avril 2026 à 16h51min18s	Reçu par le MI le 2026-04-02

